



BNP PARIBAS
PUBLIC SECTOR SCF

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTES SEMESTRIELS CLOS AU
30 JUIN 2015

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 24.040.000 euros

Siège social : 1, Boulevard Haussmann - 75009 Paris

433 932 811 RCS Paris

Avertissement

Les états financiers présentés en annexe du rapport ne sont ni certifiés, par les commissaires aux comptes (Deloitte & Associés et Pricewaterhousecoopers Audit) ni approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires.

The financial statements appended to this report are neither audited by auditors (Deloitte & Associés and Pricewaterhousecoopers Audit) nor approved by the shareholders' general meeting.

Diffusion de l'information

Les rapports et le prospectus d'émission de BNP Paribas Public Sector SCF sont disponibles sur le site Internet suivant, dès leur approbation par les organes sociaux de la société :

<http://invest.bnpparibas.com/fr/pid5919/bnp-paribas-public-sector-scf.html>

SOMMAIRE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION COMPTES SEMESTRIELS CLOS AU 30 JUIN 2015

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE.....	4
I - PRESENTATION DE L'ACTIVITÉ DE BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF	4
II – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU SEMESTRE ECOULE	5
III - PERSPECTIVES D'AVENIR.....	7
IV - EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DU SEMESTRE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT A ETE ETABLI	7
V - FILIALES ET PARTICIPATIONS	7
VI - PARTICIPATIONS CROISEES.....	7
VII - DELEGATIONS EN COURS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL	8
VIII - DETENTION DU CAPITAL	8
RÉSULTATS, SITUATION FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT	9
I - BILAN	9
A) <i>ACTIF</i>	9
B) <i>PASSIF</i>	10
C) <i>RESULTATS</i>	11
II - SITUATION FINANCIERE ET RATIOS PRUDENTIELS	12
III - ENDETTEMENT	12
DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES ET DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES	13
I - RISQUE DE CREDIT	13
II - RISQUE DE TAUX, DE CHANGE ET RISQUE DE MARCHE	16
III - RISQUE DE LIQUIDITE.....	16
IV - RISQUE OPERATIONNEL	17
V - RISQUE JURIDIQUE	18
VI - CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES ET ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE	18
LISTE ET RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS, DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DU CONTROLEUR SPECIFIQUE.....	19
ETATS FINANCIERS.....	23
 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	 42

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

I - PRESENTATION DE L'ACTIVITÉ DE BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

BNP Paribas Public Sector SCF (la « **Société** ») a été créée pour contribuer à accroître la base de financements à moyen et long terme du groupe BNP Paribas et faire face ainsi aux besoins créés par son développement. En effet, dans un contexte de marché particulièrement difficile en 2008-2009, la Direction Générale de BNP Paribas a souhaité accroître la diversité des sources de financement du groupe, en particulier en recourant à des sources de financement sécurisées.

C'est dans ce contexte que BNP Paribas a souhaité promouvoir un projet permettant de créer à son bénéfice les conditions d'un refinancement favorable de ses expositions sur des personnes publiques. Il est apparu que la mise en place d'une société de crédit foncier régie par les articles L. 513-2 et suivants du Code monétaire et financier permettait de répondre au mieux à cet objectif, l'émission d'obligations AA/AAA par une société de crédit foncier permettant au Groupe d'étendre sa base d'investisseurs à un coût maîtrisé.

La création de cette société de crédit foncier aurait pour objet de refinancer uniquement les expositions du groupe BNP Paribas sur les personnes publiques tandis que BNP Paribas Home Loan SFH continuerait à refinancer des prêts immobiliers. L'objectif était de donner au groupe la capacité de réduire significativement ses coûts de financement et de s'assurer, en conséquence:

- (a) généralement, d'une meilleure compétitivité sur le marché du financement du secteur public ; et
- (b) spécifiquement, du maintien de sa compétitivité dans le secteur des financements des crédits exports et aéronautiques dont il est l'un des acteurs de tout premier plan au niveau mondial mais qui fait l'objet d'une concurrence très importante.

Cette société de crédit foncier, dénommée « BNP Paribas Public Sector SCF », a été agréée en qualité de société financière. Elle est soumise aux dispositions législatives et réglementaires régissant les sociétés de crédit foncier, et a pour activité exclusive le refinancement des expositions sur des personnes publiques de sociétés du groupe BNP Paribas, par voie d'émission d'obligations foncières réalisées dans le cadre d'un programme MTN (moyen long terme) d'un montant maximum de 15 milliards d'euros.

La Société a été mise en place en tant que société de crédit foncier par la transformation de la société Bergère Participation 4, créée en 2001 dans le périmètre du groupe.

II – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU SEMESTRE ECOULE

Approbation du rapport sur le contrôle interne

Le conseil d'administration du 25 mars 2015 a arrêté le rapport sur le contrôle interne en application des articles 42 et 43 du règlement CRBF n°97-02. Ce complément d'information a pris la forme d'un rapport type article 43 du Règlement CRBF 97-02, établi selon les instructions du groupe BNP Paribas relative à la contribution « *Operational Permanent Control* » des filiales assujetties au rapport sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques.

Changement d'Etat membre d'origine (EMO) au profit de la France

La Société n'a plus pour EMO le Luxembourg mais la France. La CSSF n'est ainsi plus l'autorité compétente au sens de la Directive Transparence. Désormais, les investisseurs auront accès aux informations concernant la Société sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers.

Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice 2014

L'assemblée générale annuelle du 15 avril 2015 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014; lesquels faisaient apparaître un bénéfice net après impôt de 3 345 563.89 euros. Elle a décidé de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2014 et d'affecter le résultat en report à nouveau pour le porter à -2 913 726.03 euros.

Bénéfice net de l'exercice	3 345 563.89 euros
Report à nouveau antérieur avant changement de méthode comptable	13 513.08 euros
Impact du changement de méthode comptable sur le report à nouveau antérieur	- 6 272 803 euros
Total	- 2 913 726.03 euros
Dotation à la réserve légale	0 euros
Dividende	0 euros
Report à nouveau	- 2 913 726.03 euros
Total	- 2 913 726.03 euros

Cessions d'actifs à la Société

Au cours du semestre, BNP Paribas a cédé à la Société 11 créances de prêts éligibles :

Type	Répartition par devise	CRD (en devise d'origine)	Nombre
Prêts	EUR	190,811,458	11

Mise à jour annuelle du Programme :

Aucun amendement des termes de la documentation juridique n'étant requis, la société n'a pas procédé à des amendements à la documentation du programme d'émission au cours du premier semestre 2015.

Transparence :

Durant le semestre la Société a publié les rapports trimestriels sur la qualité des actifs établis sur la base des données disponibles à la clôture de l'exercice 2014 et du premier trimestre 2015 en application de l'Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés, et en application de l'article 13 bis du règlement no 99-10 du Comité de la réglementation bancaire et financière. Cette information a également été transmise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Ces rapports sont publiés sur le site Internet <https://invest.bnpparibas.com>, en suivant l'arborescence : « Dette BNP Paribas (En) / Detailed documentation of issuance programmes & issues / BNP Paribas Public Sector SCF Regulatory Reports Public Sector SCF

La Société a également transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution les déclarations trimestrielles accompagnées des états « Eléments de calcul du ratio de couverture et de contrôle des limites », « Eléments de calcul de la couverture des besoins de trésorerie mentionnée à l'article R. 513-7 du Code monétaire et financier », « Eléments de calcul de l'écart des durées de vie moyenne entre actifs et passifs » et « Plan de couverture des ressources privilégiées et éléments de calcul du niveau de couverture des ressources privilégiées ».

BNP Paribas Public Sector SCF a, par ailleurs, adhéré au label européen de qualité du European Covered Bonds Council (ECBC) qui a pour objectif de promouvoir la transparence sur ce type de produit. Cette adhésion se traduit par la publication, au minimum tous les trois mois, d'un reporting selon un format préétabli. BNP Paribas Public Sector SCF s'est ainsi engagé à publier trimestriellement le reporting ECBC sur le site investisseur du groupe BNP Paribas.

Au total au 30 juin 2015, le pool d'actifs éligibles s'élevait, en valeur nominale, à 2.87 milliards d'euros équivalents pour les créances et 335 millions d'euros pour les titres.

Pertes exceptionnelles :

Des pertes exceptionnelles ont été réalisées au cours du deuxième trimestre 2015. Celles-ci sont consécutives à des ajustements comptables du solde des intérêts courus de certains swaps intragroupe de couverture sur créances et sur titres conclus par la Société avec BNP PARIBAS SA.

Ces pertes comptables sont la contrepartie de profits comptabilisés à tort dans le passé par la Société.

III - PERSPECTIVES D'AVENIR

En ce qui concerne le second semestre de l'exercice 2015, la Société procédera à une ou plusieurs cession d'actifs éligibles, en fonction des besoins de couverture des passifs privilégiés, à court et à moyen terme.

IV - EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DU SEMESTRE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT A ETE ETABLI

Augmentation de Capital :

La Société est en train de procéder à une augmentation de capital en numéraire de 12 000 000 d'euros, par création d'actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Cette augmentation de capital de la Société est justifiée par la prise en compte de pertes exceptionnelles réalisées au cours du deuxième trimestre 2015. Celles-ci sont consécutives à des ajustements comptables du solde des intérêts courus de certains swaps intragroupe de couverture sur créances et sur titres conclus par la Société avec BNP PARIBAS SA.

Départ d'administrateurs :

Madame Florence FAVIER et Monsieur Eric EUGENE ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur le 1^{er} août 2015, du fait de leur changement d'affectation au sein du groupe BNP Paribas.

V - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément à nos statuts, la Société n'a pas de filiale et ne détient de participation dans aucune autre société.

VI - PARTICIPATIONS CROISEES

Conformément à nos statuts, la Société ne détient aucune participation croisée et nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par l'article L. 233-29 du Code de commerce. Nous n'avons relevé durant le premier semestre 2015 aucune opération donnant lieu à application des dispositions des articles L. 233-6 et suivants du Code de commerce.

VII - DELEGATIONS EN COURS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100, alinéa 7 du Code de commerce, nous vous informons n'avoir relevé, au 30 juin 2015, aucune délégation en cours de validité accordée par l'assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

VIII - DETENTION DU CAPITAL

Nous vous rappelons que le principal actionnaire de la Société est BNP Paribas qui détient 99,99 % du capital. Dans la mesure où la Société ne possède pas de salarié, il n'existe aucune participation salariale au capital et conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous informons que les actions détenues au 30 juin 2015 par le personnel de la Société, et le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, représentent de ce fait moins de 3% du capital.

Au 30 juin 2015, l'actionnariat est constitué comme suit :

BNP PARIBAS 662 042 449 RCS Paris Société anonyme au capital de 2.492.372.484 euros Siège social : 16, boulevard des Italiens – 75009 PARIS Détient 2 403 994 actions	OPERA EXPRESS 415 027 184 R.C.S PARIS Société par Actions Simplifiée au capital de 52 000 euros Siège social : 41 avenue de l'Opéra 75002 Paris Détient 1 action
KLE 70 429 930 845 RCS PARIS S.A.S. au capital de 40 000 euros Siège social : 41 avenue de l'Opéra - 75002 PARIS Détient 1 action	BNP PARIBAS PARTICIPATIONS 712 016 047 R.C.S PARIS Société par Actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 014 000 euros siège social : 41 avenue de l'Opéra 75002 Paris Détient 1 action
KLEQUATORZE 349 602 045 RCS PARIS S.A.S. au capital de 40 000 euros Siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 PARIS Détient 1 action	ANTIN PARTICIPATION 5 433 891 678 R.C.S PARIS Société par Actions Simplifiée au capital de 170 042 391 euros Siège social : 1 boulevard Haussmann 75009 Paris Détient 1 action
ALT – S2 428 633 283 R.C.S PARIS Société par Actions simplifiée au capital de 40 000 euros Siège social : 41 avenue de l'Opéra 75002 Paris Détient 1 action	

RÉSULTATS, SITUATION FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT

Conformément aux dispositions du Code de commerce (article L. 225-100), il doit être procédé à l'analyse des résultats, de la situation financière et de l'endettement de la Société.

I - BILAN¹

A) ACTIF

Les comptes courants domiciliés à l'Agence des banques présentent un solde débiteur de 142 417 809 euros au 30 juin 2015 ; les créances vis-à-vis de BNP Paribas S.A. liées au paiement des sommes dues au titre des prêts représentent 127 797 088 euros.

Les expositions sur personnes publiques représentent 3 200 911 487 euros à la fin du premier semestre 2015 auxquelles s'ajoutent les intérêts courus sur ces créances sont de 14 705 272 euros.

Les fonds propres (constitués par le capital social et des prêts subordonnés) pour un montant de 89 040 000 euros, ont été placés à hauteur de 89 000 000 euros sous forme de dépôt à terme.

Le cash collatéral a été placé sous forme de dépôt à terme pour 1 000 000 000 euros.

Les obligations et autres titres à revenu fixe pour 356 339 045 euros correspondent à cinq titres pour un montant net de 351 878 754 euros et leurs créances rattachées pour 4 460 291 euros.

Il convient de noter que, conformément aux dispositions des articles L. 312-4 et suivants du Code monétaire et financier, BNP Paribas Public Sector SCF, comme tout établissement de crédit français agréé en France, a adhéré au Fonds de garantie des dépôts, sous forme de certificat d'association pour un montant de 20 000 euros.

Les postes relatifs aux autres actifs pour un montant de 3 547 469 euros correspondent principalement aux créances sur l'état Français.

Les comptes de régularisation comprennent les éléments ci-après :

1. Les produits à recevoir d'un montant de 14 798 561 euros représentent le « netting » des intérêts sur swaps à recevoir/à payer à la clôture de l'exercice pour 14 248 561 euros auquel s'ajoute la provision sur la commission de mise à jour de financements pour 550 000 euros.

¹ En ce qui concerne les chiffres mentionnés dans ce document : les centimes d'euros ne sont pas mentionnés et les chiffres sont arrondis à l'euro le plus proche.

2. Les charges constatées d'avance d'un montant de 8 009 789 euros représentent, la partie non courue, au 30 juin 2015, des soultes liées aux swaps de micro couverture. Elles sont lissées sur la durée de vie respective des swaps correspondants.
3. Les primes d'émissions des titres à revenus fixe d'un montant de 5 906 508 euros représentent, la partie non courue, au 30 juin 2015, des primes d'émission sur les obligations foncières restant à lisser sur la durée de vie de cette dernière.

B) PASSIF

Les dettes envers les établissements de crédit sont essentiellement représentées par une avance d'encaissement de 2 971 752 et 3 emprunts relais auprès de BNP Paribas pour respectivement 257 000 000 euros, 114 800 000 euros, 74 498 000 euros, et un cash collatéral de 1 000 000 000 euros. Les dettes rattachées s'élèvent à 15 929 euros.

Le principal poste du passif (hors capitaux propres) est constitué des « dettes représentées par un titre » qui représentent les émissions d'obligations foncières pour un montant total de 3 030 255 128 euros dont 3 000 000 000 euros de nominal et 30 255 128 euros d'intérêts courus attachés à ces obligations au 30 juin 2015.

Les comptes de régularisation au passif comprennent les éléments suivants :

1. Les charges à payer d'un montant de 15 870 805 euros représentent essentiellement les intérêts à payer sur swaps de devises pour 15 200 439 euros et les factures non reçues au 30 juin 2015 pour 670 366 euros.
2. Les produits constatés d'avance d'un montant de 70 245 104 euros représentent la partie non courue des soultes de swap en devises au 30 juin 2015. Elles sont lissées sur la durée de vie respective des swaps correspondants.
3. Le compte d'ajustement de devises d'un montant de 319 862 618 euros représente le résultat latent de la réévaluation des swaps de devises à la clôture du semestre.

La dette subordonnée consentie par BNP Paribas à la Société pour le renforcement de ses fonds propres représente 65 000 000 euros; les intérêts courus à la clôture du semestre sont de 195 343 euros.

Le capital social de la Société est demeuré à 24 040 000 euros au cours du premier semestre 2015.

La réserve légale reste inchangée et demeure à 1 930 156 au 30 juin 2015.

Le report à nouveau d'un montant de 13 513 euros a été porté à -2 913 726 euros, après l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 (+ 3 345 564 euros) et l'impact du changement de méthode comptable sur le report à nouveau antérieur (- 6 272 803 euros), lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2015.

C) RESULTATS

Les résultats du premier semestre 2015 tiennent compte de pertes exceptionnelles de -18 705 560 euros. Ces pertes exceptionnelles sont consécutives à des ajustements comptables du soldes des intérêts courus de certains swaps intragroupe de couverture sur créances et sur titres conclus par la Société avec BNP Paribas SA.

Compte tenu de ces pertes, le résultat du premier semestre 2015 fait ressortir un déficit de -10 487 455 euros. Les principaux postes du compte de résultat sont constitués :

- de produits d'intérêts liés aux créances commerciales qui s'élèvent à 13 257 621 euros après prise en compte des swaps de couverture.
- de charges d'intérêts liés au coût de refinancement de ces créances pour 9 623 302 euros après prise en compte des swaps de couverture.
- de produits d'intérêts liés aux créances de la clientèle financière pour un montant de 896 697 euros
- de charges de remplacement des fonds propres qui s'élève à 4 969 euros.
- de charges d'intérêts sur dépôt à terme pour 90 596 euros (liés principalement au placement du cash collatéral).
- de la rémunération des comptes ordinaires pour 1 449 euros.
- de la rémunération des dettes subordonnées qui s'élève à 584 570 euros.
- des charges d'intérêts sur comptes ordinaires et emprunts (principalement lié au cash collatéral) pour 556 564 euros.
- des produits sur titres de placement pour 183 413 euros après prise en compte des swaps de couvertures.
- de le reprise sur provision sur titres de placement pour un produit de 248 992 euros.
- d'une perte sur opérations de change et d'arbitrage pour 318 845 euros.
- de charges diverses d'exploitation bancaire pour 64 euros.
- d'un résultat exceptionnel composé de :
 - ✓ charges d'intérêts liés aux régularisations de soultes de swap de taux ,et de change, sur années antérieurs qui s'élèvent à 17 135 883 euros.
 - ✓ charges sur titres de placement liés aux régularisations d'intérêts sur swaps sur années antérieurs qui s'élèvent à 1 569 677 euros

- d'un produit d'impôts différés pour 5 552 746 euros

Il a été prévu dans les conventions conclues entre BNP Paribas Public Sector SCF et BNP Paribas que cette dernière payera « une commission de mise à jour des financements ». Celles-ci représentent 550 000 euros pour le premier semestre, en contrepartie la société a enregistré des charges de commission pour un montant de 980 017 euros, dont 607 011 euros correspondant au lissage de commissions de placement et 373 006 euros d'autres commissions.

Le montant des frais généraux est de 308 728 euros et les impôts et taxes, au titre du premier semestre, présente un solde de 5 158 euros.

II - SITUATION FINANCIERE ET RATIOS PRUDENTIELS

Au 30 juin 2015, les fonds propres de la Société, y compris le résultat du 1^{er} semestre, hors emprunts subordonnés, s'établissent à 12 568 975 € euros.

Pour mémoire, à compter de mai 2009, sur demande de BNP Paribas, BNP Paribas Public Sector SCF a obtenu de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution l'exemption de surveillance prudentielle sur base individuelle en application de l'article 4.1 du règlement n° 2000-03 de l'ancien Comité de la réglementation bancaire et financière. Ainsi, BNP Paribas Public Sector SCF se trouve dans le périmètre de consolidation prudentielle de BNP Paribas.

Il convient également de rappeler que dans ce cadre et sans remettre en cause l'exemption dont bénéficie à ce jour BNP Paribas Public Sector SCF au titre des dispositions de l'article 4.1 du règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation bancaire et financière, en application des dispositions de l'article L. 612-24 du Code monétaire et financier, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a demandé, depuis le 30 juin 2011 à notre Société de transmettre à son Secrétariat de Général pour information les états réglementaires relatifs au calcul du ratios de solvabilité et au contrôle des grands risques.

III - ENDETTEMENT

Nous rappelons que la capacité d'endettement de la société est statutairement limitée: elle ne peut s'endetter globalement que sous forme d'obligations foncières, d'emprunts bénéficiant du privilège légal et d'emprunts subordonnés et d'emprunts relais. Ces derniers ont pour objet de financer l'acquisition de créances dans l'attente d'une nouvelle émission et sont remboursés grâce au produit des émissions. En outre, ses statuts nous contraignent d'imposer des clauses de « limitation du droit au recours » à toutes nos contreparties.

Par ailleurs, la capacité d'emprunt de BNP Paribas Public Sector SCF est tributaire du respect des ratios prudentiels imposés par la réglementation en vigueur.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES ET DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

I - RISQUE DE CREDIT

Les facteurs de risques donnés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. La plupart de ces facteurs sont liés à des événements qui peuvent ou non se produire. BNP Paribas Public Sector SCF n'est pas en mesure d'exprimer un avis sur la probabilité de survenance de ces événements.

✦ Ratio de couverture

BNP Paribas Public Sector SCF respectera les règles de surdimensionnement prévues par l'article L. 513-12 du Code monétaire et financier et l'article 6 du Règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière (« CRBF ») n°99-10 du 9 juillet 1999 relatif aux sociétés de crédit foncier modifié (le « Règlement n°99-10 »), en application desquelles un ratio de couverture des ressources privilégiées par les éléments supérieurs à 105% doit être maintenu comme étant, dans les conditions suivantes :

- Le dénominateur de ce ratio de couverture est constitué par les Obligations Foncières ainsi que toutes les autres ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L. 513-11 du Code monétaire et financier, y compris les dettes rattachées à ces éléments et les dettes résultant des frais annexes mentionnés au troisième alinéa du même article, les sommes dues, le cas échéant, au titre du contrat de gestion ou de recouvrement prévu à l'article L. 513-15 du même code ;
- Le numérateur du ratio est constitué par l'ensemble des éléments d'actif (à savoir les expositions sur personnes publiques acquises par la Société en garantie de prêts à - terme ou par cession vente ou par tous autres modes prévus) qui seront affectés des pondérations suivantes :
 - 0%, 50% ou 100% pour les prêts cautionnés et les parts ou titres émis par des organismes de titrisation selon les conditions de notation fixées en annexe du Règlement CRBF n°99-10;
 - 0% pour les éléments qui sont déduits des fonds propres conformément au Règlement CRBF n°90-02 du 23 février 1990 relatif aux fonds propres modifié (le « **Règlement n°90-02** ») ;
 - 50% pour les immobilisations résultant de l'acquisition des immeubles au titre de la mise en jeu d'une garantie ;

- 100% pour les titres et valeurs sûres et liquides ;
- 100% pour les autres éléments d'actif éligibles à hauteur de la partie éligible au refinancement.

Pour les besoins du programme, le taux de surdimensionnement (à savoir, la valeur comparée de l'encours en principal total des obligations foncières et de l'encours en principal total des Expositions) a été déterminé en accord avec les agences de notation dans une démarche qui tient compte du risque de défaut du débiteur, mais aussi des taux de défaut et de recouvrement des expositions sur personnes publiques.

BNP Paribas Public Sector SCF s'engage (i) à se conformer aux critères d'éligibilité applicables aux expositions sur personnes publiques en conformité avec les textes applicables évoqués ci-dessus et (ii) à maintenir un surdimensionnement dont le taux a été négocié avec les agences de notation.

Standard & Poor's Rating Services et Fitch Ratings ont eu des démarches différentes pour la modélisation permettant de déterminer le taux de surdimensionnement.

Les démarches ont tenu compte à la fois du risque de défaut des entités concernées du Groupe BNP Paribas, ainsi que des taux de défaut et de recouvrement des expositions sur personnes publiques.

Au 31 mars 2015, le ratio de couverture était de 116.57 %.

✦ Risque sur les entités BNP Paribas

Le mécanisme utilisé en vue de consentir ou acquérir les expositions sur personnes publiques, en l'occurrence par le transfert par voie de bordereau conformément à l'article L. 513-13 du Code monétaire et financier, permettront à BNP Paribas Public Sector SCF, en cas de défaut de BNP Paribas S.A., de conserver la propriété des créances donnant naissance aux expositions sur personnes publiques et/ou aux flux de recouvrement générés par ces créances et ce y compris en cas d'ouverture d'une procédure collective à l'encontre de la BNP Paribas.

A ce stade BNP Paribas Public Sector SCF ne propose l'acquisition d'expositions sur personnes publiques ou l'octroi de prêts à terme qu'à BNP Paribas. En conséquence, le coût du risque de crédit de BNP Paribas Public Sector SCF est estimé comme étant très faible dès lors que BNP Paribas jouit actuellement d'une excellente notation de la part des agences de notation. En effet, la dette moyen long terme de BNP Paribas est de A1 par Moody's, A+ par S&P et A+ par Fitch.

✦ Risque sur les débiteurs

1 - Il convient de souligner que malgré un objet social large conformément aux possibilités attribuées par les dispositions des articles L. 513-2 et suivants du Code monétaire et financier, BNP Paribas Public Sector SCF a volontairement souhaité limiter ses activités au financement ou

à l'acquisition d'exposition sur des personnes publiques. BNP Paribas Public Sector SCF s'est engagé vis-à-vis de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution à se conformer à une telle restriction et, en conséquence, n'est pas autorisé et n'a pas l'intention de refinancer de l'immobilier résidentiel.

Par ailleurs, les personnes publiques auxquelles BNP Paribas Public Sector SCF est exposée in fine, directement ou par le biais d'une garantie, bénéficient des meilleures notations.

2 - Dans le cadre de la convention de recouvrement, BNP Paribas a été désigné par BNP Paribas Public Sector SCF, afin d'administrer et recouvrer, pour son compte, conformément à l'article L. 513-15 du Code monétaire et financier, les actifs cédés à BNP Paribas Public Sector SCF.

Dans l'hypothèse où une procédure du livre VI du Code de commerce serait ouverte à l'encontre de BNP Paribas, un arrêt des paiements, conformément aux dispositions relatives aux procédures collectives (de droit français) empêcherait BNP Paribas Public Sector SCF de recouvrer les sommes dues au titre des actifs cédés du portefeuille auprès de BNP Paribas, dans la mesure où ces sommes ne seraient pas individualisées par rapport aux autres fonds appartenant à BNP Paribas.

Afin d'éviter ce risque de confusion ou « *commingling risk* », BNP Paribas Public Sector SCF bénéficie d'un engagement de la part de BNP Paribas de lui verser un certain montant à chaque date d'encaissement suivant la dégradation de la notation à court terme de la dette chirographaire, non bénéficiaire de garanties personnelles ou réelles de BNP Paribas en deçà des seuils suivants : A-1 pour S&P, ou F1 pour Fitch (ou tout autre notations minimum respectant les critères de méthodologie des agences de notation afin de maintenir la notation des obligations foncières) en créditant un compte nanti tel que désigné par BNP Paribas Public Sector SCF, comme sûreté de ses engagements, au titre de la convention de gestion et recouvrement.

Un tel gage espèce est octroyé conformément à l'article L. 211-38 et suivant du Code monétaire et financier. Toutes sommes demeurant au crédit du compte de nanti après remboursement complet des engagements de la convention de gestion et de recouvrement devront être rétrocédées dans les meilleurs délais à BNP Paribas.

✦ Risque au regard de l'investissement des fonds propres de la Société

BNP Paribas Public Sector SCF n'encourra pas de risque de crédit s'agissant de l'investissement de ses fonds propres (en dépôts à terme ou autres) dès lors que les seuls instruments auxquels BNP Paribas Public Sector SCF sera autorisée à recourir à cet effet devront obligatoirement permettre un adossement (direct ou indirect) exact du risque encouru par BNP Paribas Public Sector SCF.

Dans la mesure où il y a aura réinvestissement des instruments financiers ou transfert des dépôts à terme (dans lesquels sont investis les fonds propres) auprès d'émetteur ou d'un dépositaire présentant une notation minimum requise, le risque sera considérablement atténué.

II - RISQUE DE TAUX, DE CHANGE ET RISQUE DE MARCHE

BNP Paribas Public Sector SCF pourra émettre des obligations foncières à taux fixe ou variable, en euros ou autres devises. BNP Paribas Public Sector SCF ne doit assumer aucun risque de change et aucun risque de taux, et pratique donc une couverture quasi-systématique des nouvelles opérations (achat d'un nouveau portefeuille de créances, nouvelle émission) par des swaps de devise et des swaps de taux :

- L'ensemble des créances clientèle à taux fixe et la majorité des créances à taux révisable sur des index à 3 ou 6 mois sont swappés contre Euribor 1 mois.
- Les émissions d'obligations foncières, qui sont le plus souvent à taux fixe, sont swappées contre Euribor 1 mois.
- Les emprunts relais de BNP Paribas Public Sector SCF qui lui servent à refinancer l'achat de portefeuilles d'actifs dans l'attente de la prochaine émission d'obligations foncières, sont également indexés sur Euribor 1 mois.
- Le cash en provenance des remboursements clientèle est utilisé régulièrement pour rembourser les emprunts relais ou est laissé à court terme sur le compte courant cash de BNP Paribas Public Sector SCF.

Le seul risque de taux est donc un risque sur les « *fixings* », mais ce risque est très limité car il s'étend sur une période de moins d'un mois et de façon marginale sur une période de quelques mois grâce à notre choix d'indexer la plupart des actifs et les passifs sur Euribor 1 mois.

III - RISQUE DE LIQUIDITE

A partir du constat que la maturité et le profil d'amortissement des actifs éligibles constitués par les expositions sur les personnes publiques ne coïncident pas avec ceux des Obligations Foncières, il est potentiel que soit créé un besoin de liquidité au niveau de BNP Paribas Public Sector SCF.

Afin de pouvoir répondre à ce besoin, la Société bénéficie d'un engagement de la part de BNP Paribas, en application de la convention de gestion et de recouvrement (« *Master Servicing Agreement* »), par lequel BNP Paribas s'engage à procéder à l'avance des sommes à recouvrir pour un montant correspondant aux échéances qui devront être payées par BNP Paribas Public Sector SCF lors de la prochaine date d'échéance d'une série d'Obligations Foncières donnée.

Toutes les sommes recouvrées par BNP Paribas en tant que mandataire au recouvrement relativement aux expositions sur les personnes publiques doivent servir à désintéresser BNP Paribas au titre des avances qu'elle a effectué au bénéfice de BNP Paribas Public Sector SCF.

Au 30 juin 2015, les informations sur les besoins de trésorerie à 180 jours et les modalités de couverture ceux-ci sont estimées comme suit :

- Les flux prévisionnels des actifs représentent un montant total de 1 508 millions d'euros, dont
 - 370 millions d'euros pour les créances de prêts ;
 - 50 millions d'euros pour les titres ; et
 - 1088 millions d'euros provenant de l'arrivée à échéance de dépôts à terme, dont 999 millions d'euros correspondent à l'arrivée à échéance de la pre-maturity cash reserve.

- Les flux prévisionnels de remboursement des passifs s'élèvent à 1 011 millions d'euros, dont :
 - 1 008 de principal et intérêt sur les obligations foncières, incluant pour 1 000 millions d'euros le remboursement d'une obligation échéance 22 octobre 2015 ;
 - 3 millions d'euros correspondant au remboursement d'emprunts non privilégiés.

- Le montant des valeurs de remplacement pouvant être utilisés en couverture d'un besoin de liquidité² s'élève à 142 millions euros

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.

IV - RISQUE OPERATIONNEL

Une convention de « mise à disposition de moyens » conclue avec BNP Paribas permet de limiter les risques opérationnels de BNP Paribas Public Sector SCF car BNP Paribas met à disposition tous les moyens humains et techniques nécessaires à la poursuite des activités de la Société notamment des moyens informatiques, de secrétariat juridique, de contrôle interne permanent et périodique et de déontologie.

Par ailleurs, pour mémoire le seuil d'alerte concernant le risque d'incident opérationnel, compte tenu des particularités de cette filiale, notamment par rapport à l'organisation et les moyens du contrôle interne qui sont ceux du Métier ALM Treasury (c'est le cas en particulier du dispositif de Contrôle Permanent et de gestion du Risque Opérationnel qui sont intégrés dans ceux du Métier ALM Treasury) a été modifié sur la base de la procédure établie par la Conformité Groupe-2OPC, et dans une approche conservatrice et prudente. Les seuils pour l'exercice 2015, sur la base du PNB de l'exercice 2014 et compte tenu des fonds propres au 31 décembre 2014, a été ajusté à la baisse à 125 000 euros pour les cas de fraude et reste inchangé à 1 million d'euros pour les autres cas. Ces seuils ont été présentés lors du Conseil d'Administration du 2 mars 2015 avec le rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques, et approuvés ensuite à l'Assemblée Générale annuelle du 15 avril 2015.

² Ne tenant pas compte des dépôts à court terme de 89 millions d'euros qui sont pris en compte dans les flux de l'actif.

V - RISQUE JURIDIQUE

La structuration de la transaction a fait l'objet des conseils donnés par un cabinet d'avocats de premier plan, le cabinet Allen & Overy. Par ailleurs, le risque juridique des opérations de BNP Paribas Public Sector SCF a été, lors du lancement du programme, très largement analysé tant en interne que par les agences de notation (et leurs propres cabinets conseils).

Une équipe de juristes spécialisés de BNP Paribas, associée au cabinet Allen & Overy, participe activement aux opérations de BNP Paribas Public Sector SCF.

* * *

Par ailleurs, notons qu'il n'existe pas à la date de dépôt du présent document, de faits exceptionnels ou de litiges ayant eu dans un passé récent - ou susceptibles d'avoir - une incidence significative.

* * *

De même, à cette date, aucune procédure judiciaire, fiscale ou réglementaire susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière et le patrimoine de la société n'est en cours.

VI - CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES ET ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Les dispositions de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 ne sont pas directement applicables à la société. En effet, la société ne dispose ni d'effectifs, ni de moyens propres, et repose sur ceux mis à sa disposition par sa société mère, BNP Paribas.

Les informations sociales, environnementales et sociétales pour le groupe BNP Paribas sont disponibles dans son dernier document de référence publié sur le site Internet <https://invest.bnpparibas.com>, en suivant l'arborescence : « Rapports financiers / Documents de référence ».

LISTE ET RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS, DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DU CONTROLEUR SPECIFIQUE

Relativement à l'application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance que les mandataires sociaux n'ont bénéficié ni de rémunération ni d'avantage d'une quelconque nature de la part de BNP Paribas Public Sector SCF. Certains mandataires sociaux exercent leur activité principale en tant que salariés de BNP Paribas, société qui contrôle BNP Paribas Public Sector SCF; ils reçoivent à ce titre une rémunération et des avantages que BNP Paribas ne communique pas à ses filiales, conformément à sa politique interne relative aux salariés qui n'exercent pas de mandats sociaux en son sein.

Aucun plan d'options (options d'achat ou options de souscription) n'a été mis en place au sein de notre Société.

Par ailleurs au regard de l'instruction de l'ACPR n° 2012-I-05 relative à la collecte d'informations sur les rémunérations, à laquelle BNP Paribas Public Sector SCF est assujettie en tant qu'établissement de crédit, la société a envoyé les déclarations (annexe 3) relatives à l'exercice 2014 à l'ACPR.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom, prénom	Fonctions
<p>M. Jean-Louis GODARD, en qualité de représentant permanent de BNP PARIBAS S.A.</p>	<p>Président du Conseil d'administration</p> <p>Jean-Louis Godard exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de Responsable de ALM Groupe.</p> <p>Autres mandats sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de BNP Paribas Home Loan SFH - Administrateur d'EuroTitrisation ;
<p>Mme. Valérie BRUNERIE</p>	<p>Directrice Générale</p> <p>Mme. Valérie BRUNERIE, exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de responsable du financement et de la titrisation au sein de l'ALM Groupe.</p> <p>Autres mandats sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présidente conseil d'administration de BNP Paribas Home Loan SFH ; - Représentant permanent de BNP Paribas S.A, administrateur au Conseil d'administration de la Société de Financement de l'Economie Française ; et - Représentant permanent de BNP Paribas S.A, administrateur au Conseil d'administration de la Caisse de Refinancement de l'Habitat. <p><u>Dirigeant effectif vis-à-vis autorités de tutelle</u></p>
<p>Mme. Véronique FLOXOLI</p>	<p>Directrice Générale Déléguée</p> <p>Mme. Véronique FLOXOLI, exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de membre de l'équipe du ALM - Moyen-Long Terme de l'ALM Groupe.</p> <p>Autres mandats sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directrice générale déléguée de BNP Paribas Home Loan SFH ; <p><u>Dirigeant effectif vis-à-vis autorités de tutelle</u></p>
<p>M. Laurent CHOURAKI</p>	<p>M. Laurent CHOURAKI, exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de Deputy Head of CIB » et « Head of CIB Functions ».</p> <p>Autres mandats sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Administrateur de BNP Paribas Securities (Japan) Limited- Administrateur de BNP Paribas North America, Inc

<p>M. Pascal POTTIER en qualité de représentant permanent de BNP PARIBAS S.A.</p>	<p>Administrateur</p> <p>M. Pascal POTTIER exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de membre de l'équipe financement et de la titrisation au sein de l'ALM Groupe.</p> <p>Autre mandat social :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de BNP Paribas Home Loan SFH
<p>M. Jean-Gil SABY</p>	<p>Administrateur</p> <p>M. Jean-Gil SABY exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A la fonction de responsable de l'entité « Governance Standards & Systems »</p> <p>Aucun autre mandat social.</p>
<p>M. Alexis LATOUR</p>	<p>Administrateur</p> <p>Alexis LATOUR est par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A, CIB Legal, responsable de l'équipe juridique Funding et Titrisation.</p> <p>Autres mandats sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de BNP Paribas Home Loan SFH - Membre du Conseil de Surveillance de Louis Latour S.A

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires	Commissaires aux comptes suppléants
<p>PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92 208 Neuilly-sur-Seine Cedex Associé : M. Laurent TAVERNIER</p>	<p>Mme Anik Chaumartin 63, rue de Villiers, 92 208 Neuilly-sur-Seine Cedex</p>
<p>Deloitte & Associés 185 avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly sur Seine Cedex Associée : Mme Sylvie BOURGUIGNON</p>	<p>BEAS 195 avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly sur Seine Cedex Mme. Mireille BERTHELOT</p>

CONTROLEUR SPECIFIQUE

Contrôleur Spécifique titulaire	Contrôleur Spécifique suppléant
<p>Fides Audit 52 rue de la Boétie 75008 Paris Associé : M. Stéphane MASSA</p>	<p>MBV & ASSOCIES 7 rue de Madrid 75008 PARIS Associée : Mme Martine LECONTE</p>



BNP PARIBAS
PUBLIC SECTOR SCF

ETATS FINANCIERS DE
BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

Au 30 Juin 2015



SOMMAIRE

COMPTES SOCIAUX

Compte de résultat au 30 juin 2015

Bilan au 30 juin 2015

1 - Résumé des principes comptables appliqués par BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

2 - Notes relatives au compte de résultat au 30 juin 2015

- 2a - Marge d'intérêts
- 2b - Commissions
- 2c - Charges générales d'exploitation
- 2d - Impôt sur les bénéfices

3 - Notes relatives au bilan au 30 juin 2015

- 3a - Créances et dettes envers les établissements de crédits
- 3b - Opérations avec la clientèle
- 3c - Obligations et autres titres à revenu fixe
- 3d - Autres actifs et passifs
- 3e - Comptes de régularisation
- 3f - Dettes représentées par un titre
- 3g - Dettes Subordonnées

4 - Informations complémentaires

- 4a - Evolution du capital en euros
- 4b - Variation des capitaux propres
- 4c - Notionnel des instruments financiers
- 4d - Informations sur les postes du hors-bilan
- 4e - Echéance des emplois et des ressources

COMPTE DE RESULTAT AU 30 juin 2015

En euros	Notes	30/06/2015	30/06/2014
Intérêts et produits assimilés	2.a	14 288 283	22 465 217
Intérêts et charges assimilées	2.a	(10 809 103)	(21 053 091)
Revenus des titres à revenu variable		-	-
Commissions (produits)	2.b	550 000	550 000
Commissions (charges)	2.b	(980 017)	(1 371 340)
Gains ou pertes sur opérations de change et d'arbitrage		(318 846)	(25 148)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-	-
Autres produits d'exploitation bancaire		-	1
Autres charges d'exploitation bancaire		(64)	(318)
PRODUIT NET BANCAIRE		2 730 253	565 321
Frais de personnel		-	-
Autres frais administratifs	2.c	(313 886)	(238 862)
Dotation aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Dépréciation du portefeuille-titres et opérations diverses		-	-
Reprises de dépréciation du portefeuille-titres et opérations diverses		248 992	93 728
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		2 665 359	420 186
Coût du risque		-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 665 359	420 186
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-	-
Dotations nettes aux provisions réglementées		-	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		2 665 359	420 186
Résultat exceptionnel (1)		(18 705 560)	-
Impôt sur les bénéfices	2.d	5 552 746	(1 451 737)
RESULTAT NET		(10 487 455)	(1 031 550)

(1) Charges sur exercices antérieurs liées à une correction de soultes sur swaps
Charges sur exercices antérieurs liées à une correction d'intérêts sur swaps

BILAN au 30 juin 2015

En euros	Notes	30/06/2015	31/12/2014
ACTIF			
Caisse, banques centrales et CCP			
Effets publics et valeurs assimilées		-	-
Créances sur les établissements de crédit	3.a	1 428 865 540	383 436 787
Opérations avec la clientèle	3.b	3 145 966 116	3 185 108 769
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.c	356 339 045	400 044 171
Actions et autres titres à revenu variable			
Participations et autres titres détenus à long terme		20 000	20 000
Parts dans les entreprises liées			
Crédit-bail et location avec option d'achat			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Actions propres			
Autres actifs	3.d	3 547 469	130 583
Comptes de régularisation	3.e	28 714 858	61 503 489
TOTAL ACTIF		4 963 453 028	4 030 243 799
PASSIF			
DETTES			
Banques centrales et CCP			
Dettes envers les établissements de crédit	3.a	1 449 455 055	605 846 969
Opérations avec la clientèle	3.b		
Dettes représentées par un titre	3.f	3 030 255 128	3 053 760 274
Autres passifs	3.d		5 912 614
Comptes de régularisation	3.e	405 978 527	276 458 440
Provisions pour risques et charges			
Dettes subordonnées	3.g	65 195 343	65 209 072
TOTAL DETTES		4 950 884 053	4 007 187 369
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital souscrit</i>	4.a	24 040 000	24 040 000
<i>Prime d'émission</i>			
<i>Réserves</i>		1 930 156	1 930 156
<i>Report à nouveau</i>		(2 913 726)	(6 259 290)
Résultat de l'exercice		(10 487 455)	3 345 564
TOTAL CAPITAUX PROPRES		12 568 975	23 056 430
TOTAL PASSIF		4 963 453 028	4 030 243 799

HORS BILAN	Notes	30/06/2015	31/12/2014
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement			
Engagements de garantie			
Engagements sur titres		-	-
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement			
Engagements de garantie	<i>4.d</i>	2 903 202 756	3 090 554 448
Engagements sur titres			

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

Les comptes de la société sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux sociétés financières.

Le compte de résultat au 30 JUIN 2015 et les notes aux Etats Financiers afférentes présentent une information comparative au 30 JUIN 2014.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent essentiellement des crédits à l'exportation et de prêts à la clientèle financière garantis par des personnes publiques auxquelles s'ajoutent des créances aux collectivités locales . Elles sont ventilées en créances commerciales, autres crédits et crédits à l'équipement.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les surcotes/décotes correspondant à la différence entre la valeur nominale et le prix d'achat sont lissées linéairement sur la durée restant à courir des créances.

Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement les titres qui ne sont inscrits dans aucune des autres catégories existantes.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire est enregistré en résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : il s'agit essentiellement des obligations foncières.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du résultat.

Les primes d'émission ou le remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

Instruments financiers à terme

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs ou à des fins de transaction.

Leur traitement comptable dépend de la stratégie de gestion de ces instruments.

Les produits et charges constatés d'avances liés aux soultes de swaps ainsi que les intérêts et produits à recevoir rattachés aux swaps sont présentés au bilan dans les comptes de régularisation par compensation de devises.

➤ *Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture*

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers dérivés à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts et sous la même rubrique comptable.

Impôt sur les bénéfices

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF enregistre à compter de 2014 un changement de méthode comptable concernant ses impôts différés.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les

produits et les charges concourent au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

Le changement est exceptionnel et justifié par l'amélioration de l'information financière dans la mesure où elle permet d'éviter la volatilité induite par le traitement fiscal inhérent à l'activité de la société.

Enregistrement des produits et des charges

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

Opérations en devises

Les créances, dettes, engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change au comptant à la clôture de l'exercice.

La conversion de ces opérations libellées en devises aux dates d'arrêté dégage un écart constaté au compte de résultat, à l'exception des instruments financiers enregistrés au hors-bilan, pour lesquels l'écart est conservé dans un compte de régularisation.

Les produits et charges libellés en devises, relatifs à des prêts, des emprunts ou des opérations de hors-bilan, sont enregistrés dans des comptes de produits et de charges ouverts dans chacune des devises concernées, les conversions s'effectuant aux dates d'arrêté mensuel.

Le résultat mensuel en devises est partiellement couvert à hauteur du montant de résultat mensuel déterminé selon le référentiel IFRS. La part non couverte génère un gain ou une perte de change en résultat.

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Informations relatives aux transactions entre parties liées

Compte tenu de l'activité de la société et de son lien capitalistique (filiale détenue à 99,99% par BNP Paribas SA), les obligations du CRC 2010-04 sur la présentation des informations sur les parties liées ne sont pas applicables

Régime d'intégration fiscale

| BNP PARIBAS Public Sector_SCF est intégrée au Groupe Fiscal France dont la tête de groupe est BNP Paribas.

En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est déterminé par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant ainsi calculé, déduction faite des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, est dû à la société mère, BNP PARIBAS SA.

Consolidation

Les comptes de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de BNP PARIBAS SA.

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT AU 30 juin 2015

2.a MARGE D'INTERETS

BNP Paribas Public Sector SCF présente sous les rubriques " Intérêts et produits assimilés" et "Intérêts et charges assimilées" la rémunération déterminée des instruments financiers évalués au coût amorti.

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En euros	30/06/2015		30/06/2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	847 249	(601 231)	2 180 951	(1 525 237)
Comptes à vue, prêts et emprunts	847 249	(601 231)	2 180 951	(1 525 237)
Clientèle	13 257 621	-	19 486 491	-
Comptes à vue, prêts et comptes à terme	13 257 621		19 486 491	
Obligations et autres titres à revenu fixe	183 413	-	797 775	-
Titres de placement	183 413		797 775	
Dettes représentées par un titre	-	(10 207 872)	-	(19 527 854)
Obligations Foncières		(9 623 302)		(18 882 601)
Dettes Subordonnées à terme		(584 570)		(645 253)
Produits et charges d'intérêts	14 288 283	(10 809 103)	22 465 217	(21 053 091)

2.b- COMMISSIONS

En euros	30/06/2015		30/06/2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations bancaires et financières	550 000	(980 017)	550 000	(1 371 340)
Opérations sur titres <i>dont commissions de placements</i>	550 000	(980 017) (607 011)	550 000	(1 371 340) (857 011)
Produits et charges de commissions	550 000	(980 017)	550 000	(1 371 340)

2.c CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En euros	30/06/2015	30/06/2014
Autres frais administratifs	(313 886)	(238 862)
Rémunération d'intermédiaires	(308 728)	(215 136)
Divers services extérieurs		
Impôts et taxes	(5 158)	(23 727)
Charges d'exploitation	(313 886)	(238 862)

2.d IMPOT SUR LES BENEFICES

En euros	30/06/2015	30/06/2014
Impôts courants de l'exercice		(1 451 737)
Impôt différé	5 552 746	
Impôt sur les bénéfices	5 552 746	(1 451 737)

3. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 juin 2015

3.a CREANCES ET DETTES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En euros	30/06/2015	31/12/2014
Prêts et créances	1 428 865 540	383 436 787
Comptes ordinaires débiteurs	270 214 896	222 347 028
Comptes à terme et prêts	1 158 650 644	161 089 759
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 428 865 540	383 436 787
<i>Dont créances rattachées</i>	<i>770 297</i>	<i>820 295</i>

En euros	30/06/2015	31/12/2014
Dettes et emprunts	1 449 455 055	605 846 969
Comptes ordinaires créditeurs	169 374	158 199
Emprunts à terme	1 449 285 681	605 688 770
Dettes envers les établissements de crédit	1 449 455 055	605 846 969
<i>Dont dettes rattachées</i>	<i>15 929</i>	<i>39 562</i>

3.b OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En euros	30/06/2015	31/12/2014
Prêts et créances	3 145 966 116	3 185 108 769
Autres crédits à la clientèle	3 145 966 116	3 185 108 769
Opérations avec la clientèle - Actif	3 145 966 116	3 185 108 769
<i>Dont créances rattachées</i>	<i>13 934 977</i>	<i>13 657 315</i>

3.c OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE

En euros	30/06/2015	31/12/2014
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Valeur brute	351 878 754	395 649 939
Provision		(248 992)
Créances rattachées	4 460 291	4 643 224
Obligations et autres titres à revenu fixe	356 339 045	400 044 171

3.d - AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

En euros	30/06/2015	31/12/2014
Autres actifs divers	3 547 469	130 583
<i>dont Impôts différés actifs</i>	1 543 676	
Autres Actifs	3 547 469	130 583
Autres passifs divers (1)	-	5 912 614
<i>dont Impôts différés passifs</i>	-	4 009 070
Autres Passifs	-	5 912 614

3.e COMPTES DE REGULARISATION

En euros	30/06/2015	31/12/2014
Produits à recevoir	14 798 561	45 921 799
Autres comptes de régularisation débiteurs	13 916 298	15 581 690
<i>dont Charges à répartir</i>	5 906 509	7 106 599
<i>dont Charges constatées d'avance</i>	8 009 789	8 475 091
Réévaluation des instruments dérivés et de change		
Comptes de régularisation - actif	28 714 858	61 503 489
Charges à payer	15 870 805	8 252 360
Autres comptes de régularisations créditeurs	70 245 104	70 533 145
Réévaluation des instruments dérivés et de change	319 862 618	197 672 935
Comptes de régularisation - passif	405 978 527	276 458 440

3.f DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

En euros	30/06/2015	31/12/2014
Emprunts obligataires	3 000 000 000	3 000 000 000
<i>dettes rattachées</i>	30 255 128	53 760 274
Dettes représentées par un titre	3 030 255 128	3 053 760 274

3.g DETTES SUBORDONNÉES

En euros	30/06/2015	31/12/2014
Dettes subordonnées remboursables	65 000 000	65 000 000
<i>Dettes rattachées</i>	195 343	209 072
Dettes subordonnées	65 195 343	65 209 072

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4.a EVOLUTION DU CAPITAL EN EUROS

	30/06/2015			31/12/2014		
	Nombre d'actions	Valeur Unitaire	Montant	Nombre d'actions	Valeur Unitaire	Montant
A l'ouverture	2 404 000	10	24 040 000	2 404 000	10	24 040 000
A la clôture	2 404 000	10	24 040 000	2 404 000	10	24 040 000

4.b VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	31/12/2014	Augmentations de postes	Diminutions de postes	30/06/2015
Capital	24 040			24 040
Primes démission				
- Réserve légale (1)	1 930			1 930
- Réserves statutaires et contractuelles	-			-
- Réserves règlementées plus-values long terme	-			-
- Autres Réserves	-			-
Ecart de réévaluation	-			-
Report à nouveau	(6 259)		3 346	(2 913)
Résultat de l'exercice	3 346	(10 487)	(3 346)	(10 487)
Capitaux propres	23 057	(10 487)	-	12 570

4.c NOTIONNEL DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité de BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces intruments

En euros	30/06/2015	31/12/2014
Instruments dérivés de cours de change	1 746 914 022	1 968 839 660
Instruments dérivés de taux d'intérêt	7 273 886 747	7 397 501 382
Instruments financiers à terme sur marché de gré à gré	9 020 800 769	9 366 341 042

4.d - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS-BILAN

En euros	30/06/2015	31/12/2014
Clientèle		
Coface	1 037 458 333	1 103 120 188
Euler Hermes KreditVersi	967 880 779	1 023 588 979
Export CT guarantee dept	446 915 581	444 702 814
Export import BK OF US	447 309 433	515 534 617
EKF DENMARK	3 638 630	3 607 850
Engagements de garantie reçus	2 903 202 756	3 090 554 448

4.e ECHEANCE DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

En milliers d'euros	Opérations		Durée restant à courir			Total
	A vue au jour le jour	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
EMPLOIS						
Créances sur les établissements de crédit	270 215	1 092 345	11 462	50 601	3 472	1 428 095
créances à vue	270 215					270 215
créances à terme		1 092 345	11 462	50 601	3 472	1 157 880
Opérations avec la clientèle		301 281	553 879	1 863 691	413 180	3 132 031
Obligations et autres titres revenu fixe			50 004	161 881	139 994	351 879
RESSOURCES						
Dettes envers les établissements de crédit	169	1 192 270	257 000			1 449 439
Dettes représentées par un titre			1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000
Dettes subordonnées				65 000		65 000

Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices

En euros	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	30/06/2015
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	24 040 000	24 040 000	24 040 000	24 040 000	24 040 000
Nombre d'actions émises	2 404 000	2 404 000	2 404 000	2 404 000	2 404 000
Nombre d'obligations convertibles en actions	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat global des opérations effectives					
Produit Net Bancaire	12 986 221	7 380 880	7 649 749	5 581 465	2 730 253
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	11 695 380	6 662 681	6 882 934	5 001 397	(10 736 447)
Impôt sur les bénéfices	(2 000 553)	(1 079 409)	(1 593 727)	(1 539 165)	-
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	8 431 036	6 610 500	5 393 446	3 345 564	(10 487 455)
Montant des bénéfices distribués	8 029 360	6 274 440	5 120 520		
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions	4.03	2.32	2.20	1.44	(4.47)
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	3.51	2.75	2.24	1.39	(4.36)
Dividende versé à chaque action	3.34	2.61	2.13	-	-
Personnel					
Nombre de salariés	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant de la masse salariale	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres, etc...)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS

Période du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF
Société Anonyme
1, boulevard Haussmann
75009 Paris

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS**

Période du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de BNP Paribas Public Sector SCF et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes semestriels de BNP Paribas Public Sector SCF relatifs à la période du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité de la direction. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes semestriels.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes semestriels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes semestriels présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la société au 30 juin 2015, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note du compte de résultat qui indique que le résultat exceptionnel de la période est constitué de charges sur exercices antérieurs liées à des corrections de soultes sur swaps et d'intérêts sur swaps.

Ce rapport est établi à votre attention et ne doit être utilisé, diffusé, ou cité à d'autres fins. Nous n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers auquel ce rapport serait diffusé ou parviendrait.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Neuilly-sur-Seine, le 30 septembre 2015

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Laurent Tavernier

Sylvie Bourguignon



BNP PARIBAS
PUBLIC SECTOR SCF

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 36.040.000 euros

Siège social : 1, Boulevard Haussmann - 75009 Paris

433 932 811 RCS Paris

Madame, Monsieur,

Par la présente et conformément aux exigences de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et de l'article 222-4 du Règlement général de l'AMF, relatives aux obligations de transparence sur les émetteurs dont les titres de créance dont la valeur nominale est inférieure à 1000 euros, sont admis à la négociation sur un marché réglementé, nous vous indiquons qu'à notre connaissance, les états financiers clos le 30 juin 2015 ont été établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de BNP Paribas Public Sector SCF et que le rapport semestriel d'activité présente fidèlement l'évolution et les résultats de l'entreprise, de sa situation et une description des risques et incertitudes auxquels celle-ci est confrontée.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à Paris, le 30 septembre 2015

Madame Valérie BRUNERIE

Directrice générale